



♦ **Harcèlement sexuel / projet de loi** : Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a tranché en faveur d'un projet de loi plutôt que d'une proposition de loi sur la question du harcèlement sexuel, a-t-on appris hier de source gouvernementale. Ce projet de loi sera déposé conjointement par les ministres de la Justice, Christiane TAUBIRA, et des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, et présenté au Parlement dès que ses travaux reprendront. Il "doit être présenté en Conseil des ministres le 16 juin et examiné au Parlement en commençant par le Sénat", a précisé le président de la commission des Lois du Sénat Jean-Pierre SUEUR qui "espère une adoption dès la session extraordinaire de juillet". Mme VALLAUD-BELKACEM a ajouté que le projet de loi avait été "envoyé ce matin (jeudi matin) au Conseil d'Etat pour examen", afin de "s'entourer de toutes les garanties juridiques".